



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 2 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le deux novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Gérard MUGNIOT, Étienne MILLET

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h.

1. Recensement de la population

Présentation de la campagne 2021 de recensement de la population

Le recensement de la population a lieu tous les 5 ans depuis 2011 au lieu de 9 ans auparavant. Le dernier recensement a eu lieu en 2015 à Communailles-en-Montagne et en 2016 à Mignovillard (hors Communailles).

La commune nouvelle est donc concernée pour la première fois en totalité par la campagne 2021 du recensement, qui aura lieu de 21 janvier au 20 février prochains. Le recensement est organisé par l'INSEE à des fins statistiques, pour mieux connaître la population, son évolution et ses caractéristiques. Les données collectées sont totalement anonyme. Par ailleurs, la participation au recensement est une obligation légale pour tous les habitants.

Deux coordonnateurs communaux sont nommés : Mme Anne-Marie MIVELLE, adjointe au maire et Mme Isabelle DAYET, secrétaire de mairie. Celles-ci participeront à une formation le 10 novembre prochain et seront chargées de la gestion du logiciel OMER et d'encadrer les agents recenseurs.

Depuis quelques années, le remplissage des fiches par internet est développé et représente 62 % de la population. Il sera d'autant plus développé et encouragé cette année en raison du contexte sanitaire.

Création de deux postes d'agents recenseurs

L'État verse à la Commune une indemnisation d'un montant de 1 587 €. Cette somme sert notamment à rémunérer les agents recenseurs qui doivent être recrutés par la Commune pour mener à bien cette mission. Le conseil municipal approuve la création de deux postes d'agents recenseurs.

2. Services techniques : remplacement du tracteur communal

Un devis de l'entreprise VALLET, en collaboration avec PF Agricole, a été évoqué lors de la précédente séance pour le renouvellement du tracteur. Il s'agirait d'un tracteur d'occasion, de marque Massey-Fergusson, d'une puissance de 95 CV. De l'année 2013, il affiche 5 000 h au compteur pour un montant de 38 000 € HT et 7 000 € HT de reprise de l'ancien tracteur, soit une soule de 31 000 €.

Une délégation communale se rendra prochainement pour expertiser ce modèle, en vue d'une décision lors de la prochaine séance. Il sera également étudié si le godet actuel peut être conservé ou s'il fut un nouveau modèle adapté au futur tracteur.

3. Forêts, bois

Droit de préférence, parcelles AD 80, 104, AE 79 et AE 253

Par courrier reçu le 8 octobre 2020, Me GERMAIN informe le conseil municipal que la Commune veut faire valoir son droit de préférence dans le cadre de la vente des parcelles boisées suivantes :

- AD 80 (Le bas du Léal) de 34 a 77 pour 3 000 €
- AD AD 104 (Le bas du Léal) de 21 a 87 ca pour 2 800 €
- AE 79 (Le Léal) de 25 a 33 ca pour 4 000 €
- AE 253 (Les Tatagoy) de 15 ares 60 pour 1 400 €

Ces 4 parcelles ne jouxtent pas des propriétaires boisées communales. Le conseil municipal juge qu'il n'y a pas d'intérêt à leur achat. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir le droit de préférence de la Commune.

4. Investissement, plan de relance : demandes de subventions

Rénovation énergétique (menuiseries) de l'ancien chalet de Communailles

L'ancien chalet de Communailles-en-Montagne, qui abrite notamment l'alambic communal, nécessite une rénovation énergétique pour limiter les déperditions. Le point de faiblesse principal concerne les menuiseries qui sont en simple vitrage. Leur remplacement, dans le cadre du plan de relance, apparaît donc comme prioritaire.

Une estimation du budget nécessaire pour ces travaux a été réalisée et se monte à 11 500 € HT. Des devis seront demandés à différentes entreprises locales pour un remplacement par des menuiseries PVC ou bois-alu.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Cas de subventions État, Département, Communauté de communes

Organisme	Taux	Montant
État (DETR)	25 %	2 875 €
Département du Jura	25 %	2 875 €
Comcom Champagnole Nozeroy Jura	25 %	2 875 €
Autofinancement	25 %	2 875 €
		11 500 €

Cas de subventions Département, Communauté de communes

Organisme	Taux	Montant
Département du Jura	33 %	3 833 €
Comcom Champagnole Nozeroy Jura	33 %	3 833 €
Autofinancement	33 %	3 834 €
		11 500 €

Autres dossiers

Les autres dossiers doivent encore être complétés dans leurs estimations et seront présentés lors de la prochaine séance pour solliciter les subventions correspondantes.

5. Environnement, cadre de vie et tourisme : commission du 15 octobre 2020

L'adjointe au maire en charge de l'environnement, du cadre de vie et du tourisme relate les points évoqués lors de la réunion de commission du 15 octobre 2020. Certains dossiers constituent des objectifs à travailler au cours du mandat.

- Bilan sur le fleurissement estival : différents points seront à améliorer ou des arbustes à remplacer (massif de la rue de Frasne, place de l'Abondance...)
- Arbre fruitier en l'honneur du centenaire de Madeleine COURTOIS : un poirier sera planté, si possible au niveau de la place de l'Abondance, à l'arrière de la fontaine (sous réserve de pouvoir supprimer le goudron, créer une fosse de terre tout en préservant la citerne enterrée)
- Espaces verts : une étude et une cartographie des espaces entretenus par le personnel communal seront réalisés et une hiérarchisation des priorités sera établie entre la tonte régulière, la tonte plus espacée et la fauche, en fonction de la nature des lieux à entretenir et de la biodiversité
- Jardins communaux : les 6 jardins communaux sur le Nod ne sont désormais plus attribués et la Commune n'a plus de demande. Une nouvelle destination pour ce lieu devra être trouvée. Les réflexions et propositions sont les bienvenues.
- Cimetière : un banc avec une ancienne pierre du mur d'enceinte de la mairie sera installé dans l'allée centrale pour permettre aux personnes de s'asseoir. Le tri sélectif des déchets sera mis en place en réorganisant l'espace, avec bacs pour les déchets recyclables, non recyclables, verts et terre/verre...

- Lapiaz : la question d'une meilleure valorisation de ce lieu est posée. En cas d'ouverture plus grande au public, une étude devra être menée pour assurer la sécurité tant physique qu'environnementale et pour expliquer cette formation géologique.
- Troc plantes : l'organisation d'une journée annuelle de troc de plantes des habitants sera étudiée
- Covoiturage : afin d'encourager le covoiturage des habitants, notamment pour permettre à ceux réalisant des trajets réguliers (domicile-travail) de rendre service à ceux ayant un besoin ponctuel, des solutions seront étudiées (plateforme internet...)

6. Intercommunalité et structures extérieures

Point ajourné, en l'absence de réunions dans les structures extérieures depuis la dernière séance.

7. Divers

Délibération du 5 octobre 2020 relative à la prise en charge des frais de Mme Claire LECONTE

Par courrier en date du 23 octobre 2020, le service du contrôle de légalité de la Préfecture du Jura informe qu'il n'est pas possible pour le conseil municipal d'autoriser un remboursement de frais à un particulier, ces remboursements étant seulement possible pour les élus et les agents territoriaux. Une solution alternative, via une facturation, sera donc trouvée avec Claire LECONTE. Par conséquent, le conseil municipal décide à l'unanimité de retirer la délibération du 5 octobre 2020.

Confinement

M. le Maire informe le conseil municipal que, durant cette période de confinement et sauf évolution de la situation sanitaire ou de la réglementation, seules les séances du conseil municipal et les réunions de travail liées au projet Centre bourg seront maintenues physiquement. Les autres réunions de travail ou de commissions seront soit différées soit organisée en visioconférence et audioconférence.

Cérémonie du 11 novembre

En raison du confinement, M. le Maire informe que la cérémonie du 11 novembre est annulée et sera remplacée par un simple dépôt de gerbe, conformément aux préconisations de l'État.

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 7 décembre 2020 à 20h.

La séance est levée à 22 h.



Le Maire,

Florent SERRETTE